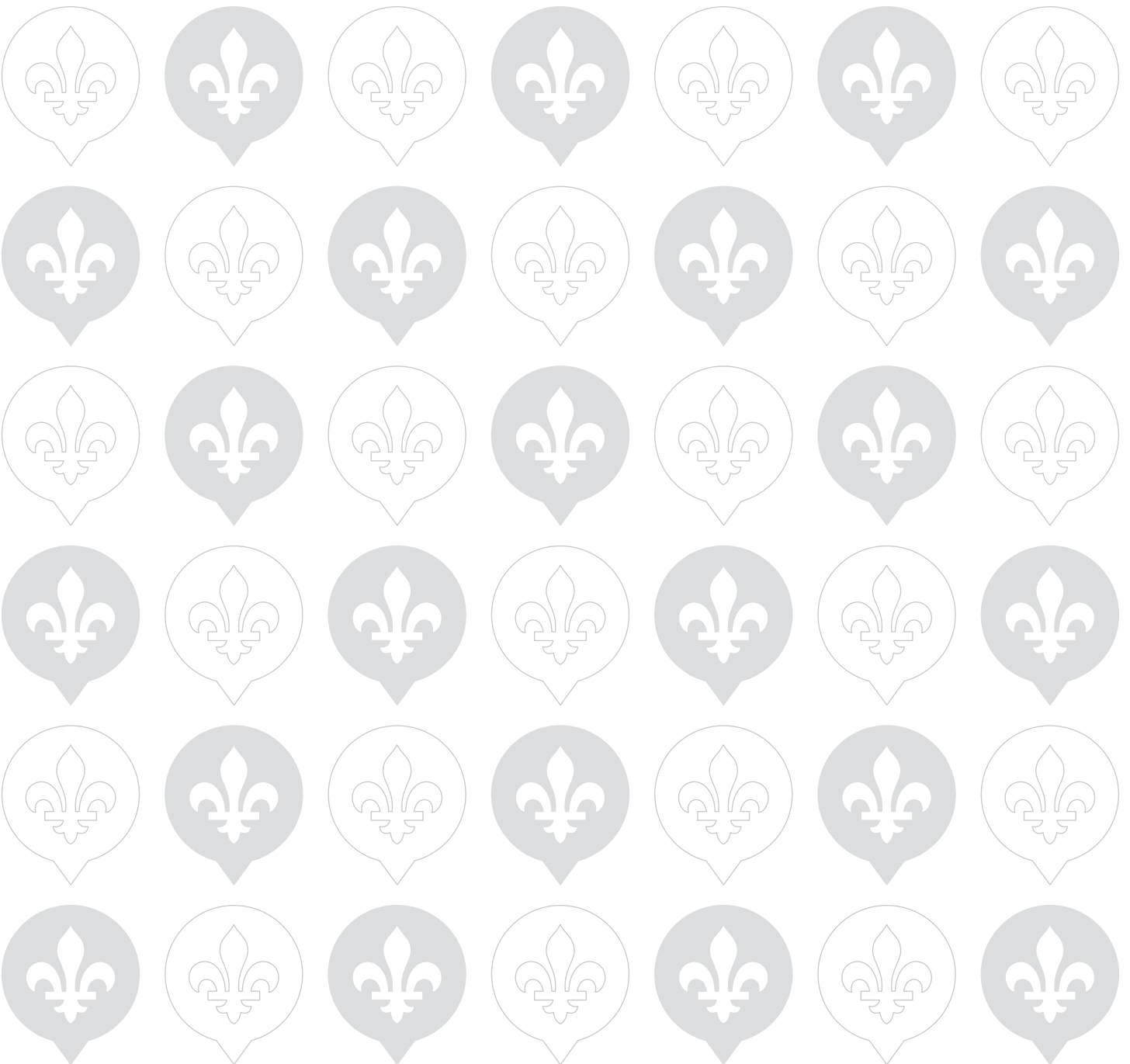




Office québécois de la langue française et Commission de toponymie

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

Demandes de renseignements particuliers
de l'opposition officielle



DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

Demande de renseignements		Page
P.1	Liste et copie des contrats octroyés pour l'achat ou le développement de logiciels. Mode d'octroi des contrats (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié). Crédits alloués en 2025-2026, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2026-2027.	1
P.2	Ventilation du nombre d'employés, de la masse salariale et des budgets de fonctionnement et ventilée selon le poste occupé.	2
P.3	Pour chaque programme d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations), indiquer le nombre de demandes reçues, le nombre de demandes acceptées et les montants totaux octroyés en 2025-2026 :	3
P.4	Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2025-2026 : a) Nom du demandeur ou du projet; b) Secteur d'intervention; c) Objectifs visés par la demande d'aide; d) Aide financière octroyée.	4
P.5	Liste de tous les comités interministériels, comités conjoints, comités-conseils, comités consultatifs, comités de vigilance, et de ceux impliquant d'autres partenaires, auxquels ont participé le ministère et ses organismes en 2025-2026 (nonobstant que le comité ait un budget ou non, car le temps consacré représente une ressource financière). Ventiler par sous-ministériat ainsi que par organisme et indiquer, pour chacun : a) Le(s) mandat(s); b) La liste des membres (incluant les membres externes, observateurs ou provisoires); c) Les rencontres tenues en 2025-2026; d) Les résultats détaillés des rencontres tenues en 2025-2026; e) Les rencontres prévues en 2025-2026 avec l'objet et l'échéancier; les avis, mémoires et documents déposés.	5
P.7	Liste des actions menées auprès des travailleurs et de leurs employeurs afin de mieux faire connaître les dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> touchant la langue de travail ainsi que les recours pour assurer le respect de ces dispositions, leurs coûts, et les prévisions pour 2026-2027.	8
P.8	Liste des actions menées auprès des entreprises dont la marque de commerce ne comporte aucune inscription en français pour leur demander de se conformer à la loi en 2025-2026.	9
P.9	Toute mesure réalisée en 2025-2026 pour favoriser l'utilisation du français comme langue de travail au sein des entreprises de 25 à 49 employés ainsi que les sommes dépensées à cet effet en 2025-2026.	10
P.14	Nombre de permis restrictifs émis en vertu de l'article 40 de la <i>Charte de la langue française</i> .	11
P.16	Liste des ministères et organismes disposant d'un comité linguistique en vertu de l'article 116 de la <i>Charte de la langue française</i> .	12
P.17	Nombre d'inspections et d'enquêtes requises par le ministre en vertu de l'article 156.7 de la <i>Charte de la langue française</i> .	13
P.23	Au sujet des huit membres de l'Office québécois de la langue française, fournir : a) Les noms; b) Les fonctions; c) Les dates de nomination et de fin du mandat; d) Les salaires, le cas échéant; e) Le nombre de réunions de l'Office auxquels le membre était présent en 2025-2026.	14
P.24	Concernant l'application de la <i>Charte de la langue française</i> , ventilation, par mois, du nombre de dossiers transmis au Procureur général du Québec ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales par l'Office québécois de la langue française (OQLF) en 2025-2026 et la nature de ceux-ci.	15
P.25	Nombre et nature des plaintes et des demandes déposées à la Direction du traitement des plaintes de l'OQLF en 2025-2026. Nombre de dossiers traités par un professionnel et nombre de membres du personnel affectés au traitement des plaintes pour 2025-2026.	16
P.26	Tableau sur les dossiers fermés selon les motifs de fermeture, en pourcentage, en 2025-2026.	17

Demande de renseignements		Page
P.27	<p>Au sujet des entreprises inscrites auprès de l'OQLF au 31 mars 2026 :</p> <p>a) Nombre d'entreprises inscrites;</p> <p>b) Nombre d'entreprises qui détiennent un certificat de francisation;</p> <p>c) Nombre d'entreprises à charte fédérale inscrites;</p> <p>d) Nombre d'entreprises à charte fédérale qui détiennent un certificat de francisation.</p> <p>Ventilation des entreprises selon leur taille (0 à 25 employés, 26 à 49 employés, 50 à 99 employés, 100 employés et plus).</p>	18
P.28	<p>Au sujet des études, recherches et avis effectués par ou pour l'OQLF en 2025-2026 :</p> <p>a) Liste et copie des études, recherches et avis effectués;</p> <p>b) Copie de la programmation des travaux de recherche pour 2026-2027;</p> <p>c) Nombre d'ETC dédiés à la réalisation des études, recherches et avis;</p> <p>d) Coût unitaire de la réalisation des différentes études, recherches et avis;</p> <p>e) Durée moyenne d'élaboration et de réalisation des différentes études, recherches et avis.</p>	19
P.29	Le nombre d'employés, par direction, au sein de l'OQLF. Ventiler par corps d'emploi.	20
P.30	Nombre d'inspecteurs et nombre d'inspections effectuées par chacun en 2025-2026, ventilé par mois.	21
P.32	Coût et détail des campagnes de promotion du français réalisées en 2025-2026.	22
P.34	<p>Au sujet de la francisation des entreprises employant 50 personnes ou plus, en 2025-2026 :</p> <p>a) Nombre d'ETC dédiés à la francisation des entreprises employant 50 personnes ou plus;</p> <p>b) Nombre d'entreprises employant 100 personnes ou plus ayant un comité de francisation;</p> <p>c) Nombre d'entreprises employant moins de 100 personnes pour lesquelles l'Office a ordonné la création d'un comité de francisation;</p> <p>d) Nombre de comités de francisation en défaut d'avoir tenu une réunion une fois tous les six mois tel que requis par l'article 138.3 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>e) Nombre d'attestations d'inscriptions émises en vertu de l'article 139 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>f) Nombre d'entreprises en défaut d'avoir transmis dans les 3 mois l'analyse de leur situation linguistique requise par l'article 139 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>g) Nombre de certificats de francisation émis;</p> <p>h) Nombre de programmes de francisation adoptés en vertu de l'article 140 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>i) Nombre d'entreprises en défaut d'avoir transmis dans les 3 mois leur programme de francisation requis par l'article 140 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>j) Nombre d'attestations d'application d'un programme de francisation émises par l'Office;</p> <p>k) Nombre d'entreprises en défaut de remettre un rapport de mise en œuvre de son programme de francisation tous les douze mois en vertu de l'article 143 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>l) Liste des ententes particulières conclues en vertu de l'article 144 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>m) Nombre de prolongations de programmes de francisation accordées ou refusées en vertu de l'article 144.1 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>n) Nombre d'entreprises en défaut de remettre à l'Office, tous les trois ans, un rapport sur l'évolution de l'utilisation du français en son sein tel que requis par l'article 146 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>o) Nombre d'entreprises pour lesquelles l'Office a ordonné l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action en vertu de l'article 146.1 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>p) Nombre d'entreprises en défaut d'avoir fourni un plan d'action pour approbation par l'Office dans les deux mois tel que requis par l'article 146.2 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>q) Nombre de refus, de suspensions et d'annulations d'une attestation d'application d'un programme de francisation ou d'un certificat de francisation en vertu de l'article 147 de la <i>Charte de la langue française</i>.</p>	23
P.35	Nombre d'entreprises employant moins de 50 personnes pour lesquelles l'Office a exigé qu'elles procèdent à l'analyse de leur situation linguistique, à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation en vertu de l'article 151 de la <i>Charte de la langue française</i> . Fournir aussi le nombre d'ententes particulières conclues en vertu de ce même article.	24
P.37	Date prévue de réalisation du rapport concernant l'évolution des programmes de francisation et de conformité requis par l'article 161.1 de la <i>Charte de la langue française</i> . Indiquer aussi la date de transmission au ministre du plus récent rapport.	25

Demande de renseignements		Page
P.38	Au sujet du comité de suivi de la situation linguistique prévu par les articles 165.11 à 165.14 de la <i>Charte de la langue française</i> , au 31 mars 2026, fournir : a) La composition du comité; b) La date de nomination de chaque membre et la durée de son mandat; c) Liste des sujets sur lesquels le comité a formulé une proposition ou un avis à l'Office; d) Nombre de réunions du comité et présence de ses membres à celles-ci.	26
P.39	Au sujet du comité d'officialisation linguistique prévu par les articles 165.11 à 165.14 de la <i>Charte de la langue française</i> , au 31 mars 2026, fournir : a) La composition du comité; b) La date de nomination de chaque membre et la durée de son mandat; c) Liste des sujets sur lesquels le comité a formulé une proposition ou un avis à l'Office; d) Nombre de réunions du comité et présence de ses membres à celles-ci.	27
P.40	Nombre d'ordonnances prises par l'Office en 2025-2026 en vertu de l'article 177 de la <i>Charte de la langue française</i> , fournir : a) Nombre d'ordonnances prises; b) Nature des manquements constatés.	28
P.41	Nombre d'injonctions demandées par l'Office à la Cour supérieure relativement à l'application de la <i>Charte de la langue française</i> , en vertu de l'article 183 de celle-ci.	29
P.42	Montant total des sanctions, pénalités et amendes pour non-respect des dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> , en 2025-2026, et ventilation de celles-ci par type d'infractions.	30
P.43	Fournir la composition du jury, le nombre de candidatures reçues et le nom du ou des lauréats pour les prix suivants, en 2025-2026 : a) Prix Camille-Laurin; b) Mérites Francopub; c) Mérites du Français.	31
P.44	Au sujet de la série de balados « Le français au travail : le bon réflexe » publiée le 5 février 2025, indiquer : a) Le coût de réalisation; b) Le nombre de téléchargements au 31 mars 2026.	32
P.46	Au sujet des sept membres de la Commission de toponymie, fournir : a) Les noms; b) Les fonctions; c) Les dates de nomination et de fin du mandat; d) Les salaires, le cas échéant; e) Le nombre de réunions de la Commission auxquelles le membre était présent en 2025-2026.	33
P.47	Nombre d'avis formulés par la Commission au gouvernement en 2025-2026 et la nature de ceux-ci.	34

N.B. À moins d'indication contraire, les données présentées dans le cadre de l'étude des crédits sont établies en date du 31 janvier 2026.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTIONS NON RÉPONDUES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

Demande de renseignements	Motif
P.6 Toute correspondance du ministre responsable de l'application de la <i>Charte de la langue française</i> à l'attention d'un autre ministre du gouvernement concernant l'application de la Politique linguistique de l'État.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Langue française.
P.10 Au sujet de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix Raymond-Charrette, du Prix Jules-Fournier et du Prix du 3-Juillet-1608, fournir : a) La composition du jury et le nom des membres du jury; b) Le nombre de candidatures reçues; c) Le nom des lauréats.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Langue française.
P.11 Nombre de fois, en 2025-2026, que le ministre de la Langue française a été consulté par le ministre de la Justice en vertu des 12 et 13 de la <i>Charte de la langue française</i> .	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Langue française.
P.12 Quels sont les objectifs d'exemplarité en matière d'utilisation de la langue française et les indicateurs permettant d'en mesurer l'atteinte dont s'est doté le ministère en vertu de l'article 13.1 de la <i>Charte de la langue française</i> ?	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Langue française.
P.13 Liste des organismes de l'Administration ayant pris une directive en vertu de l'article 29.15 de la <i>Charte de la langue française</i> . Indiquer l'année d'entrée en vigueur ou de révision de la directive.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Langue française.
P.15 Au sujet des articles 88.1 à 88.8 de la <i>Charte de la langue française</i> : a) Liste des établissements d'enseignement n'ayant pas adopté une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française tel que requis par l'article 88.1 de la <i>Charte de la langue française</i> ; b) Nombre d'avis émis par le ministre en vertu de l'article 88.4 de la <i>Charte de la langue française</i> ; c) Liste des établissements d'enseignement n'ayant pas transmis au ministre le rapport prévu en vertu de l'article 88.6 de la <i>Charte de la langue française</i> ; d) Liste des établissements d'enseignement ayant effectué la mise à jour de leur politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française tel que requis par l'article 88.7 de la <i>Charte de la langue française</i> .	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Langue française.
P.18 Dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne : Crédits accordés au programme en 2025-2026, incluant les coûts administratifs, et le nombre d'ETC affectés à la gestion du programme, ainsi que les prévisions pour 2026-2027. Fournir la liste des projets financés lors de la dernière année budgétaire, le montant accordé par projet, la description des projets subventionnés et le nombre de demandes reçues.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Langue française.
P.19 Crédits accordés au Centre de la francophonie des Amériques en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Langue française.
P.20 Au sujet du Plan pour la langue française « Au Québec, l'avenir s'écrit en français » 2024-2029, fournir toute action réalisée et le détail de toute somme dépensée, en 2025-2026, pour la réalisation : a) De la mesure 1 : Réaliser annuellement une étude sur la situation linguistique au Québec en partenariat avec l'Institut de la statistique du Québec; b) De la mesure 18 : Promouvoir et faire rayonner la recherche, l'innovation et les publications scientifiques en français; c) De la mesure 19 : Promouvoir le développement économique avec les communautés francophones canadiennes et étrangères; d) De la mesure 20 : Augmenter les efforts de communication en matière de langue française; e) De la mesure 21 : Rendre disponible en ligne du matériel visant à sensibiliser les jeunes, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, à la langue française.	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Langue française.

Demande de renseignements		Motif
P.21	<p>Au sujet du partenariat Québec-France sur la découvrabilité des contenus scientifiques francophones annoncé le 14 mai 2024, fournir :</p> <p>a) Le texte du partenariat;</p> <p>b) Les sommes qui y sont consacrées;</p> <p>c) Toute mesure mise en place ou ayant cours en 2025-2026 visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la découvrabilité des contenus scientifiques francophones sur Internet à travers, entre autres, des métadonnées et des publications; • Soutenir la production et la diffusion de contenus francophones en valorisant le français comme langue du savoir et de pratique scientifique; • Soutenir au bénéfice de la langue française la traduction des contenus scientifiques produits par la recherche, dans une optique de science ouverte, afin d'augmenter leur rayonnement et leur impact dans plusieurs langues; • Renforcer l'engagement des institutions académiques et des entreprises privées autour de la recherche francophone et susciter des pratiques scientifiques favorables au français; • Soutenir les conditions d'émergence d'un espace numérique francophone; • Associer la société civile à ces efforts de valorisation de la langue française. <p>d) La composition du comité scientifique présidé par le scientifique en chef du Québec et le Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de la France, le nombre de rencontres tenues en 2025-2026 et l'échéancier des travaux liés à la proposition d'un état des lieux et des recommandations générales;</p> <p>e) L'échéancier pour la production de la stratégie franco-québécoise sur la découvrabilité des contenus scientifiques francophones.</p>	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Langue française.
P.22	<p>Au sujet de l'entente du 4 juin 2024 entre le ministère de la Langue française et les Fonds de recherche du Québec concernant les travaux du professeur Vincent Larivière, fournir :</p> <p>a) Le texte de l'entente;</p> <p>b) Les sommes qui y sont consacrées;</p> <p>c) Tout moyen proposé visant à accroître le nombre, l'accessibilité et la découvrabilité des publications scientifiques francophones produites au Québec.</p>	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Langue française.
P.31	Les surplus/déficits de l'OQLF en 2025-2026.	La réponse à cette question sera transmise par Secrétariat du Conseil du trésor.
P.33	<p>Au sujet des programmes de conformité en vertu de la section II du chapitre IV de la <i>Charte de la langue française</i>, en 2025-2026 :</p> <p>a) Nombre d'analyses réalisées par l'Office en vertu de l'article 128.7 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>b) Nombre d'attestations de conformité délivrées;</p> <p>c) Nombre de programmes de conformité en vigueur;</p> <p>d) Nombre d'organismes en défaut d'avoir transmis dans les trois mois leur programme tel que requis par l'article 131 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>e) Nombre de programmes de conformité élaborés par l'Office en vertu de l'article 133 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>f) Nombre d'organismes en défaut d'avoir transmis tous les 12 mois le rapport de mise en œuvre de leur programme de conformité tel que requis par l'article 134.1 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>g) Nombre de demandes de prolongation reçues en vertu de l'article 134.3 de la <i>Charte de la langue française</i>;</p> <p>h) Nombre de rapports reçus en vertu de l'article 134.5 de la <i>Charte de la langue française</i> en précisant s'il s'agit d'un rapport requis aux 5 ans ou s'il s'agit d'un rapport demandé par l'Office;</p> <p>i) Nombre d'attestations de conformité suspendues en vertu de l'article 134.6 de la <i>Charte de la langue française</i>.</p>	La question est non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
P.36	Nombre d'exemptions accordées par l'Office en vertu de l'article 153 de la <i>Charte de la langue française</i> en 2025-2026.	La question est non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Demande de renseignements		Motif
P.45	<p>Au sujet des problématiques de sécurité des employés présentement situés dans le quartier Saint-Roch à Québec, fournir :</p> <p>a) Le coût et le détail des mesures de sécurité additionnelles pour la protection des employés;</p> <p>b) Le coût et le détail d'un éventuel déménagement des employés.</p>	<p>La réponse à cette question sera transmise par la Société québécoise des infrastructures.</p>

P.1 Liste et copie des contrats octroyés pour l'achat ou le développement de logiciels. Mode d'octroi des contrats (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié). Crédits alloués 2025-2026, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2026-2027.

Description	Montant	Mode d'octroi des contrats
EVO PDF Toolkit entreprise (Fastspring) Bibliothèque logicielle utilisée pour le site web portail.oqlf.gouv.qc.ca afin de convertir automatiquement les gabarits Word en format PDF sécurisé pour les correspondances envoyées aux entreprises inscrites au portail.	2 008 \$	Gré à gré

P.2 Ventilation du nombre d'employés, de la masse salariale et des budgets de fonctionnement et ventiler selon le poste occupé.

Les renseignements budgétaires sont inscrits dans les livres des crédits 2025-2026 des ministères et organismes.

Effectif autorisé	2025-2026
Hors cadre	1
Cadre	16
Professionnel	268
Technicien et assimilé	70
Personnel de bureau et assimilé	30
TOTAL	385

P.3 Pour chaque programme d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations), indiquer le nombre de demandes reçues, le nombre de demandes acceptées et les montants totaux octroyés en 2025-2026.

Programme d'aide financière	Nombre de demandes reçues	Nombre de demandes acceptées	Montant octroyé au 31 janvier 2026
Le français, au cœur de nos ambitions	27	5	430 738 \$
Programme de soutien aux partenariats en francisation *	0	0	0 \$
Total	27	5	430 738 \$

* En 2025-2026, il n'y a pas eu d'appels de projets pour ce programme.

P.4 Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2025-2026 :

- a) Nom du demandeur ou du projet;
- b) Secteur d'intervention;
- c) Objectifs visés par la demande d'aide;
- d) Aide financière octroyée.

PROGRAMME LE FRANÇAIS, AU CŒUR DE NOS AMBITIONS

Demandeur	Secteur d'intervention	Objectifs visés	Aide financière octroyée 2025-2026
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	Général	Informar les entreprises employant de 25 à 49 personnes des changements législatifs, les inciter à s'inscrire auprès de l'Office sans attendre et faire connaître les outils de l'Office.	150 000 \$
Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda	Général	Informar les entreprises employant de 25 à 49 personnes des changements législatifs, les inciter à s'inscrire auprès de l'Office sans attendre et faire connaître les outils de l'Office.	34 926 \$
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville	Général	Informar les entreprises employant de 25 à 49 personnes des changements législatifs, les inciter à s'inscrire auprès de l'Office sans attendre et faire connaître les outils de l'Office.	67 721 \$
Chambre de commerce et de l'industrie Haute-Yamaska	Général	Informar les entreprises employant de 25 à 49 personnes des changements législatifs, les inciter à s'inscrire auprès de l'Office sans attendre et faire connaître les outils de l'Office.	68 628 \$
Coyote Audio inc.	Alimentation	Produire et diffuser un balado destiné notamment aux travailleurs et travailleuses du secteur de l'alimentation afin d'augmenter l'utilisation d'une terminologie juste dans ce secteur d'activité.	109 463 \$

P.5 Liste de tous les comités interministériels, comités conjoints, comités-conseils, comités consultatifs, comités de vigilance, et de ceux impliquant d'autres partenaires, auxquels ont participé le ministère et ses organismes en 2025-2026 (nonobstant que le comité ait un budget ou non car le temps consacré représente une ressource financière). Ventiler par sous-ministériat ainsi que par organisme et indiquer, pour chacun :

- a) Le(s) mandat(s);
 - b) La liste des membres (incluant les membres externes, observateurs ou provisoires);
 - c) Les rencontres tenues en 2025-2026;
 - d) Les résultats détaillés des rencontres tenues en 2025-2026;
 - e) Les rencontres prévues en 2026-2027 avec l'objet et l'échéancier; les avis, mémoires et documents déposés.
-

Comité pancanadien de terminologie

- A. Échange d'expertise en matière de recherches terminologiques et linguistiques.
- B. Membres du comité :
Annie Galarneau, directrice de l'expertise linguistique (Office québécois de la langue française (OQLF));
Xavier Darras, coordonnateur de la production linguistique (OQLF);
Représentants et représentantes de divers ministères et organismes gouvernementaux du Canada et des provinces.
- C. Rencontres tenues le 11 juin 2025 et le 25 février 2026.
- D. Échanges divers sur les travaux en cours dans les organisations participantes.
- E. Les rencontres qui auront lieu en 2026-2027 n'ont pas encore été planifiées. Participation sur invitation du Bureau de la traduction du Canada.

Comité mixte de l'OQLF et du ministère de la Langue française (MLF) concernant les projets subventionnés

- A. Échanges concernant les programmes d'aide financière et les projets subventionnés.
- B. Membres du comité :
Brigitte Hernando, directrice de l'accompagnement des entreprises et des partenariats (OQLF);
Viviane Guérin, coordonnatrice de l'équipe des partenariats (OQLF);
Geneviève St-Onge, directrice des partenariats, de l'aide financière et des compétences langagières (MLF);
Jessica Blouin, coordonnatrice de l'aide financière (MLF).
- C. Rencontres tenues les 23 mai 2025, 23 juillet 2025, 2 octobre 2025, 11 décembre 2025 et 4 février 2026.
- D. Échanges sur les modalités des programmes, arrimage entre les exigences et les procédures, échanges sur les projets pour assurer la complémentarité.
- E. Une rencontre est prévue au printemps 2026.

Comité mixte de l'OQLF et du Registraire des entreprises du Québec (REQ) concernant le pouvoir d'inspection et d'enquête

- A. Mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* concernant le pouvoir d'inspection et d'enquête prévu dans la *Loi sur la publicité légale des entreprises*.
- B. Membres du comité :
Aïda Amrany, directrice de la protection de la langue française (OQLF);
Johanne Guérin, conseillère experte aux opérations d'enquête et d'inspection (OQLF);
Louis Larochelle-Prégent, agent de recherche en droit (REQ);
Samuel Asselin Laroche, chargé de projet et architecte d'affaires (REQ);
Alexandra Giroux-Blanchet, conseillère (REQ);
Isadora Bouchard, adjointe de direction par intérim (REQ).
- C. Aucune rencontre n'a eu lieu en 2025-2026. Toutefois, il y a eu quelques échanges portant sur l'entente concernant le pouvoir d'inspection et d'enquête.
- D. Le projet d'entente a été validé par la Direction des affaires juridiques de l'OQLF et est en cours de révision par la Direction des affaires juridiques du REQ.
- E. Aucune rencontre n'est actuellement planifiée en 2026-2027.

Comité interministériel jeunesse

- A. Contribuer à positionner la jeunesse au cœur de l'action et des priorités de la société québécoise.
- B. Membres du comité :
Véronique Voyer, secrétaire générale et directrice générale des communications et des services linguistiques (OQLF);

Membres issus des ministères et organismes suivants : Secrétariat à la jeunesse, Autorité des marchés financiers, Élections Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère de la Culture et des Communications, ministère de l'Éducation, ministère de l'Enseignement supérieur, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ministère de la Famille, ministère des Finances, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Secrétariat à la condition féminine, ministère de la Langue française, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, ministère de la Sécurité publique, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère des Transports et de la Mobilité durable, Office des personnes handicapées du Québec, ministère du Conseil exécutif, Société de l'assurance automobile du Québec, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, ministère de la Cybersécurité et du Numérique, Société d'habitation du Québec, Hydro-Québec et ministère du Tourisme.

- C. Rencontres tenues le 3 avril 2025 et le 10 février 2026.
- D. Contribution des ministères et des organismes pour répondre de manière concrète et concertée aux défis prioritaires identifiés pour les jeunes du Québec au Plan d'action jeunesse 2025-2030.
- E. Aucune rencontre n'est actuellement planifiée en 2026-2027.

Commission de toponymie du Canada

- A. Échange d'expertise en matière de gestion toponymique et coordination des activités toponymiques canadiennes (Base de données toponymiques du Canada, principes et politiques concernant la toponymie, etc.).
- B. Dominique Malack, présidente de la Commission de toponymie du Québec, est la membre nommée. Sont délégués pour y participer :
Fabrice Gagnon, directeur et secrétaire de la Commission de toponymie du Québec;
Marie-Ève Bisson, coordonnatrice de la toponymie municipale et de la coopération, Secrétariat de la Commission de toponymie du Québec.
- C. Réunion annuelle du 21 au 23 octobre 2025.
- D. Échanges sur les travaux en cours et les problématiques communes aux autorités toponymiques compétentes des provinces et des territoires.
- E. La réunion annuelle aura lieu à l'automne 2026, et la date de la prochaine réunion trimestrielle n'est pas confirmée.

Comité mixte de l'OQLF et du MLF concernant la conception d'un outil facilitant l'application de l'article 152.1 de la *Charte de la langue française*

- A. Conception d'un outil permettant à l'Administration de vérifier la conformité d'une entreprise au processus de francisation pour faciliter l'application de l'article 152.1 de la *Charte*.
- B. Membres du comité :
Cassy Bouchard, conseiller stratégique en francisation (OQLF);
Catherine Delisle, coordonnatrice (OQLF);
Duwalph Pierre, conseiller en optimisation de processus et en gestion de projets (OQLF);
Pierre-Marc Faubert, conseiller stratégique et adjoint au directeur général (OQLF) (depuis février 2026);
Camélia Dion, coordonnatrice et conseillère stratégique (MLF);
Caroline Caron, conseillère en exemplarité de l'État (MLF);
Joëlle Tcheutchwa, conseillère en exemplarité de l'État (MLF);
Gaëlle Deves, conseillère en accompagnement de l'Administration (MLF).
- C. Rencontre de lancement tenue le 21 janvier 2026 en présence de M. Louis Bélanger, directeur général des relations avec les entreprises et l'Administration (OQLF), et de M^{me} Barbara Béliveau, directrice générale de l'accompagnement de l'Administration et des partenariats (MLF), et rencontres de comité tenues les 29 et 30 janvier 2026, ainsi que les 4 et 11 février 2026.
- D. Échanges sur le démarrage des activités du comité, notamment l'élaboration de la fiche projet, d'un plan de travail ainsi que d'un registre des risques anticipés.
- E. Des réunions de travail hebdomadaires se tiendront pendant au moins six semaines en 2026-2027.

Comité d'examen

- A. Évaluer la connaissance de la langue officielle appropriée à l'exercice d'une profession ou d'une catégorie de professions en établissant un examen qui mesure la compréhension du français oral, la compréhension du français écrit, l'expression orale en français et l'expression écrite en français.
- B. Membres du comité :
Laurent Émery, directeur général du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
Mélanie Hillinger, présidente de l'Office des professions du Québec (OPQ);
Annie Leblanc, directrice de l'évaluation du français (OQLF).

- C. Rencontres tenues le 23 mai 2025 et le 27 novembre 2025 en présence des membres du comité et de M^{me} Véronique Voyer, secrétaire générale et directrice générale des communications et des services linguistiques (OQLF).
- D. Présentation des principales données concernant les examens de français de l'OQLF, les demandes de renouvellement de permis temporaires et d'autorisation de permis restrictifs et les actions prioritaires de la Direction de l'évaluation du français auprès d'ordres professionnels.
- E. Des rencontres se tiendront au printemps et à l'automne 2026 (dates à confirmer).

Comité d'officialisation linguistique

Les réponses aux questions A à D sont incluses dans la fiche P.39.

- E. Deux réunions sont prévues, l'une à l'automne 2026 et l'autre à l'hiver 2027. Elles porteront notamment sur l'émission et la révision d'avis d'officialisation dans le domaine des produits de la pêche.

Comité de suivi de la situation linguistique

Les réponses aux questions A à D sont incluses dans la fiche P.38.

- E. Aucune rencontre n'est actuellement planifiée en 2026-2027.

P.7 Liste des actions menées auprès des travailleurs et de leurs employeurs afin de mieux faire connaître les dispositions de la Charte de la langue française touchant la langue de travail ainsi que les recours pour assurer le respect de ces dispositions, leurs coûts, et les prévisions 2026-2027.

La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question P.4 et de la question P.32.

P.8 Liste des actions menées auprès des entreprises dont la marque de commerce ne comporte aucune inscription en français pour leur demander de se conformer à la loi en 2025-2026.

Depuis l'entrée en vigueur de l'article 58.1 de la *Charte de la langue française*, le 1^{er} juin 2025, l'Office québécois de la langue française accompagne les entreprises dans le cadre de ses activités courantes, soit lors de ses opérations de surveillance, du traitement des plaintes ainsi que du processus de francisation.

Par ailleurs, une équipe a été mise en place pour soutenir dans leur démarche de conformité les entreprises qui n'ont pas de dossier à l'Office, pour répondre à leurs questions et pour valider les maquettes de leur affichage public.

De plus, l'Office a tenu des rencontres avec divers regroupements d'affaires et associations afin de les outiller adéquatement, de manière à ce qu'ils puissent à leur tour accompagner leurs membres.

Enfin, une stratégie d'information visant à faire connaître les modifications apportées au *Règlement sur la langue du commerce et des affaires* a également été déployée et comprenait plusieurs actions, dont le placement de deux bannières publicitaires et de deux publicités plein écran dans *La Presse+*. Des publications sur les réseaux sociaux de l'Office ont également été diffusées.

P.9 Toute mesure réalisée en 2025-2026 pour favoriser l'utilisation du français comme langue de travail au sein des entreprises de 25 à 49 employés ainsi que les sommes dépensées à cet effet en 2025-2026.

L'Office québécois de la langue française soutient financièrement des organisations qui mènent des projets favorisant l'utilisation du français dans les petites et moyennes entreprises, notamment comme langue de travail.

Programme Le français, au cœur de nos ambitions

Le programme Le français, au cœur de nos ambitions permet le versement d'une aide financière n'excédant pas 275 000 \$ par année financière pour la réalisation de projets d'une durée maximale de 36 mois déposés dans le cadre du volet 1, La maîtrise d'une terminologie française, ou du volet 2, L'utilisation du français dans les organisations. La priorité est accordée aux projets destinés aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'aux cadres et aux propriétaires d'entreprises employant moins de 50 personnes.

Au 31 janvier 2026, des versements totalisant 344 590 \$ ont été effectués pour cinq projets financés dans le cadre de ce programme, dont quatre concernaient l'inscription des entreprises auprès de l'Office.

Services d'accompagnement des entreprises de moins de 50 personnes

Le 23 mars 2021, l'Office a lancé les services d'accompagnement Mémo, mon assistant pour la francisation, destinés aux entreprises employant moins de 50 personnes au Québec, afin de les aider à mieux connaître et à respecter leurs obligations linguistiques. Des outils en ligne sont offerts en complément de cet accompagnement. Depuis le 1^{er} juin 2025, ces services visent les entreprises employant moins de 25 personnes.

Par ces services, l'Office valorise aussi l'engagement des entreprises et offre à celles qui choisissent de faire du français la langue du travail, du commerce et des affaires la possibilité de se démarquer en obtenant leur document d'*Engagement envers la langue française*, qu'elles peuvent ensuite afficher en ligne ou dans leur établissement.

Francisation des entreprises de 25 à 49 personnes

L'Office a mené de nombreuses actions afin d'informer les entreprises employant de 25 à 49 personnes de leur nouvelle obligation de s'inscrire à l'Office en vue d'entreprendre une démarche de francisation. Il a notamment mis en place une stratégie consistant à rediffuser l'information en avril et en juin 2025. Une somme de 118 876,60 \$ a été consacrée à cette stratégie, qui comprenait plusieurs actions, dont le placement de bannières publicitaires ainsi que la diffusion d'une publicité sur la plateforme Spotify et à la radio.

Une stratégie d'information visant à faire connaître aux entreprises le balado intitulé *Le français au travail : le bon réflexe* comprenait plusieurs actions, dont le placement de trois bannières publicitaires, d'une publicité à la radio et sur les plateformes Cogeco audio, QUB et Spotify ainsi que d'une publicité plein écran dans *La Presse+*. Cette campagne a été rediffusée en juin et en juillet 2025, et une somme de 36 549,59 \$ y a été consacrée.

Des publications concernant l'inscription des entreprises à l'Office et les balados ont été diffusées sur les réseaux sociaux de l'Office.

L'obligation pour les entreprises de 25 à 49 personnes de s'inscrire à l'Office est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2025. L'Office a accompagné celles qui le désiraient dans leur démarche de francisation dès l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*. Cet accompagnement se poursuit à ce jour.

P.14 Nombre de permis restrictifs émis en vertu de l'article 40 de la *Charte de la langue française*.

L'information concernant les demandes de permis restrictifs sera présentée dans le Rapport annuel 2025-2026 de l'Office québécois de la langue française.

P.16 Liste des ministères et organismes disposant d'un comité linguistique en vertu de l'article 116 de la Charte de la langue française.

L'Office québécois de la langue française n'a pas été informé de la part d'un ministère ou d'un organisme de l'institution d'un tel comité.

De plus, le comité d'officialisation linguistique n'a demandé à aucun ministère ou organisme d'instituer un comité linguistique.

P.17 Nombre d'inspections et d'enquêtes requises par le ministre en vertu de l'article 156.7 de la *Charte de la langue française*.

Aucune inspection ou enquête n'a été effectuée à la demande du ministre de la Langue française en vertu de l'article 156.7 de la *Charte de la langue française*.

P.23 Au sujet des huit membres de l'Office québécois de la langue française, fournir :

- a) Les noms;
- b) Les fonctions;
- c) Les dates de nomination et de fin du mandat;
- d) Les salaires, le cas échéant;
- e) Le nombre de réunions de l'Office auxquels le membre était présent en 2025-2026.

Noms et fonctions ⁱ	Nomination	Fin de mandat	Salaire	Nombre de réunions
Dominique Malack, membre et présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française	2024-02-26	2029-02-25	S. O.	5
Denis Bolduc, membre	2020-01-29	2030-02-04 ⁱⁱ	S. O.	5
Juliette Champagne, membre et sous-ministre de la Langue française	2020-02-03	S. O.	S. O.	2 ⁱⁱⁱ
Chantal Gagnon, membre	2020-04-29	2030-04-28 ^{iv}	S. O.	5
Éric Gervais, membre	2025-04-29	2030-04-28	S. O.	4
Alexandre Lagarde, membre	2025-02-05	2030-02-04	S. O.	3
Sophie Montreuil, membre	2025-01-29	2030-01-28	S. O.	5
Frédéric Verreault, membre	2020-12-09	2030-12-16 ^v	S. O.	5

ⁱ Le mandat de Mme Tania Longpré a pris fin le 28 avril 2025. Elle était membre depuis le 29 avril 2020.

ⁱⁱ Le mandat de ce membre a été renouvelé pour cinq ans le 5 février 2025.

ⁱⁱⁱ Cette membre siège à titre permanent, sans droit de vote, et peut désigner une personne pour la suppléer. Cette membre a désigné une personne pour la suppléer lors de trois réunions des membres de l'Office.

^{iv} Le mandat de cette membre a été renouvelé pour cinq ans le 29 avril 2025.

^v Le mandat de ce membre a été renouvelé pour cinq ans le 17 décembre 2025.

P.24 Concernant l'application de la *Charte de la langue française*, ventilation, par mois, du nombre de dossiers transmis au Procureur général du Québec ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales par l'Office québécois de la langue française (OQLF) en 2025-2026 et la nature de ceux-ci.

Nombre de dossiers transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales en 2025-2026 (au 31 janvier 2026)	
Avril 2025	1
Mai 2025	0
Juin 2025	1
Juillet 2025	5
Août 2025	1
Septembre 2025	2
Octobre 2025	1
Novembre 2025	0
Décembre 2025	0
Janvier 2026	3
TOTAL	14

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026, l'Office avait transmis 14 dossiers au Directeur des poursuites criminelles et pénales. De ce nombre, 10 dossiers concernent les sites Web, 2 dossiers visent l'affichage, 1 dossier porte sur la langue de service et 1 dossier porte sur la langue des factures.

P.25 Nombre et nature des plaintes et des demandes déposées à la Direction du traitement des plaintes de l'OQLF en 2025-2026. Nombre de dossiers traités par un professionnel et nombre de membres du personnel affectés au traitement des plaintes pour 2025-2026.

	2025-2026 (au 31 janvier 2026)
Nombre de plaintes reçues	9 643
Nombre de dossiers de plaintes fermés	7 054

Nature des plaintes reçues	
Répartition par thème des plaintes reçues en 2025-2026 (au 31 janvier 2026)	%
Langue de l'affichage public et commercial	17 %
Langue des produits (inscriptions, emballages, documents, etc.)	5 %
Langue de la documentation commerciale	32 %
<ul style="list-style-type: none"> • Sites Web 	27 %
<ul style="list-style-type: none"> • Publications, demandes d'emploi, factures, contrats, etc. 	5 %
Langue de service	36 %
Langue du travail	5 %
Autres	5 %
Total	100 %

P.26 Tableau sur les dossiers fermés selon les motifs de fermeture, en pourcentage en 2025-2026.

Dossiers de plaintes fermés en 2025-2026 (au 31 janvier 2026)		
Motif de la fermeture	Nombre de dossiers	Pourcentage
Situation corrigée } Processus de francisation }	2 596	37 %
Plainte non fondée ou irrecevable	1 724	24 %
Intervention incitative	1 459	21 %
Avertissement	988	14 %
Autres motifs	275	4 %
Dossier transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales	12	0,2 %
Nombre total de dossiers de plaintes fermés pour la période	7 054	100 %*

* Arrondi

P.27 Au sujet des entreprises inscrites auprès de l'OQLF au 31 mars 2026 :

- a) Nombre d'entreprises inscrites;
- b) Nombre d'entreprises qui détiennent un certificat de francisation;
- c) Nombre d'entreprises à charte fédérale inscrites;
- d) Nombre d'entreprises à charte fédérale qui détiennent un certificat de francisation.

Ventilation des entreprises selon leur taille (0 à 25 employés, 26 à 49 employés, 50 à 99 employés, 100 employés et plus).

Ventilation des entreprises selon leur taille*		
Tranche d'employés**	Nombre d'entreprises inscrites	Nombre d'entreprises certifiées
0 à 24 employés	738	515
25 à 49 employés	7 033	3 964
50 à 99 employés	6 337	4 897
100 employés ou plus	3 592	3 019
Total	17 700	12 395

Ventilation des entreprises de compétence fédérale selon leur taille*		
Tranche d'employés**	Nombre d'entreprises inscrites	Nombre d'entreprises certifiées
0 à 24 employés	28	16
25 À 49 employés	162	117
50 à 99 employés	154	118
100 employés ou plus	194	138
Total	538	389

*Les données sont en date du 31 janvier 2026.

**Les tranches d'employés ont été ajustées en fonction de ce que prévoit la *Charte de la langue française*. Depuis le 1^{er} juin 2025, l'obligation de s'inscrire à l'Office québécois de la langue française s'applique aux entreprises qui emploient de 25 à 49 personnes.

Au 31 janvier 2026, 311 entreprises de compétence fédérale se sont inscrites depuis la sanction de la Loi, dont Air Canada, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), l'Aéroport de Québec et les Aéroports de Montréal. Elles s'ajoutent aux 227 entreprises qui étaient déjà inscrites, pour un total de 538 entreprises.

Des 227 entreprises de compétence fédérale inscrites à l'Office avant la sanction de la loi, 95 % (216) ont un certificat de francisation. Quant aux 311 entreprises nouvellement inscrites, 56 % (173) ont obtenu un certificat de francisation, dont l'Aéroport de Québec.

P.28 Au sujet des études, recherches et avis effectués par ou pour l'OQLF en 2025-2026 :

- a) Liste et copie des études, recherches et avis effectués;
 - b) Copie de la programmation des travaux de recherche pour 2026-2027;
 - c) Nombre d'ETC dédiés à la réalisation des études, recherches et avis;
 - d) Coût unitaire de la réalisation des différentes études, recherches et avis;
 - e) Durée moyenne d'élaboration et de réalisation des différentes études, recherches et avis.
-

Études publiées en 2025-2026 :

- Aucune étude n'a été publiée en 2025-2026.

Nombre d'ETC consacrés à la réalisation des études, recherches et avis

- En 2025-2026, 14 chercheurs et chercheuses ainsi que membres du personnel de soutien et d'encadrement se consacraient à temps plein à la réalisation des études, recherches et avis.

Coût unitaire de la réalisation des études, recherches et avis

- En 2025-2026, une somme de 56 535 \$ a été allouée à la collecte de données de l'étude *Langue française au Québec : représentations et comportements des jeunes Québécoises et Québécois en 2026*;
- En 2025-2026, une somme de 54 000 \$ a été allouée à la collecte de données de l'étude *Langue de l'espace public au Québec en 2026*.

Durée moyenne d'élaboration et de réalisation des études, recherches et avis

- La durée moyenne d'élaboration et de réalisation des études et des recherches est de 18 mois.

Le nombre d'employés par direction et par corps d'emploi ¹					
Directions	Hors cadre	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire	TOTAL
Bureau de la présidente-directrice générale	1	0	2	1	4
Direction des affaires juridiques	0	1	7	1	9
Direction générale des relations avec les entreprises et l'Administration	0	2	2	1	5
• Direction de la protection de la langue française	0	1	25	0	26
• Service du soutien aux enquêtes, des inspections et de la surveillance	0	1	9	18	28
• Direction de la francisation des entreprises de l'agglomération de Montréal	0	0	34	3	37
• Direction de la francisation des régions	0	0	40	2	42
• Direction de la performance	0	1	6	3	10
• Direction de la francisation de l'Administration et du soutien opérationnel	0	1	17	24	42
• Direction de l'accompagnement des entreprises et des partenariats	0	1	19	2	22
Secrétariat général et Direction générale des communications et des services linguistiques	0	1	0	0	1
• Direction des communications	0	1	13	6	20
• Direction de l'évaluation du français	0	1	9	2	12
• Direction de l'expertise linguistique	0	1	25	4	30
• Secrétariat général	0	0	4	1	5
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la vérification interne	0	1	14	1	16
Direction des ressources humaines et de l'administration	0	1	7	5	13
• Équipe des ressources financières	0	0	3	2	5
• Équipe des ressources matérielles et contractuelles	0	0	2	4	6
Direction des technologies de l'information	0	1	19	19	39
Secrétariat de la Commission de toponymie	0	1	11	1	13
TOTAL	1	16	268	100	385

¹ Employés réguliers et occasionnels.

P.30 Nombre d'inspecteurs et nombre d'inspections effectuées par chacun en 2025-2026, ventilé par mois.

Nombre d'inspections ventilées par mois		
Mois	Nombre d'inspecteurs	Nombre d'inspections
Avril 2025	8	643
Mai 2025	8	918
Juin 2025	8	571
Juillet 2025	8	788
Août 2025	8	663
Septembre 2025	8	841
Octobre 2025	8	952
Novembre 2025	8	961
Décembre 2025	8	585
Janvier 2026	7	706
Total		7 628

P.32 Coût et détail des dernières campagnes de promotion du français réalisées en 2025-2026.

Campagne ou activité de promotion	Dépenses au 31 janvier 2026
Concours de créativité lexicale	87 403,13 \$
Stratégie d'information sur l'obligation des entreprises de 25 à 49 employés de s'inscrire à l'Office en vue d'entreprendre une démarche de francisation	118 876,60 \$
Stratégie d'information sur l'obligation des entreprises de 25 à 49 employés de s'inscrire à l'Office en vue d'entreprendre une démarche de francisation : le balado intitulé <i>Le français au travail : le bon réflexe</i> .	36 549,59 \$
Stratégie d'information pour faire connaître les modifications apportées au <i>Règlement sur la langue du commerce et des affaires</i>	89 149,92 \$
Stratégie de promotion visant à faire connaître les vocabulaires des professions	5 802,64 \$

P.34 Au sujet de la francisation des entreprises employant 50 personnes ou plus, en 2025-2026 :

- a) Nombre d'ETC dédiés à la francisation des entreprises employant 50 personnes ou plus;
- b) Nombre d'entreprises employant 100 personnes ou plus ayant un comité de francisation;
- c) Nombre d'entreprises employant moins de 100 personnes pour lesquelles l'Office a ordonné la création d'un comité de francisation;
- d) Nombre de comités de francisation en défaut d'avoir tenu une réunion une fois tous les six mois tel que requis par l'article 138.3 de la *Charte de la langue française*;
- e) Nombre d'attestation d'inscriptions émises en vertu de l'article 139 de la *Charte de la langue française*;
- f) Nombre d'entreprises en défaut d'avoir transmis dans les 3 mois l'analyse de leur situation linguistique requise par l'article 139 de la *Charte de la langue française*;
- g) Nombre de certificats de francisation émis;
- h) Nombre de programmes de francisation adoptés en vertu de l'article 140 de la *Charte de la langue française*;
- i) Nombre d'entreprises en défaut d'avoir transmis dans les 3 mois leur programme de francisation requis par l'article 140 de la *Charte de la langue française*;
- j) Nombre d'attestations d'application d'un programme de francisation émises par l'Office;
- k) Nombre d'entreprises en défaut de remettre un rapport de mise en œuvre de son programme de francisation tous les douze mois en vertu de l'article 143 de la *Charte de la langue française*;
- l) Liste des ententes particulières conclues en vertu de l'article 144 de la *Charte de la langue française*;
- m) Nombre de prolongations de programmes de francisation accordées ou refusées en vertu de l'article 144.1 de la *Charte de la langue française*;
- n) Nombre d'entreprises en défaut de remettre à l'Office, tous les trois ans, un rapport sur l'évolution de l'utilisation du français en son sein tel que requis par l'article 146 de la *Charte de la langue française*;
- o) Nombre d'entreprises pour lesquels l'Office a ordonné l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action en vertu de l'article 146.1 de la *Charte de la langue française*;
- p) Nombre d'entreprises en défaut d'avoir fourni un plan d'action pour approbation par l'Office dans les deux mois tel que requis par l'article 146.2 de la *Charte de la langue française*;
- q) Nombre de refus, de suspensions et d'annulations d'une attestation d'application d'un programme de francisation ou d'un certificat de francisation en vertu de l'article 147 de la *Charte de la langue française*.

a) L'information pour répondre à cette sous-question est fournie à la question P.29.

Les réponses aux sous-questions e) et g) sont fournies à la question P.27.

La réponse à la sous-question l) est fournie sur le site Web de l'Office québécois de la langue française (<https://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/ententes.html>).

Les autres sous-questions ne sont pas pertinentes à l'exercice de l'étude des crédits.

P.35 Nombre d'entreprises employant moins de 50 personnes pour lesquelles l'Office a exigé qu'elles procèdent à l'analyse de leur situation linguistique, à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation en vertu de l'article 151 de la *Charte de la langue française*. Fournir aussi le nombre d'ententes particulières conclues en vertu de ce même article.

Aucune.

P.37 Date prévue de réalisation du rapport concernant l'évolution des programmes de francisation et de conformité requis par l'article 161.1 de la *Charte de la langue française*. Indiquer aussi la date de transmission au ministre du plus récent rapport.

L'article 161.1 de la *Charte de la langue française* prévoit que l'Office produit tous les deux ans un rapport concernant l'évolution des programmes de francisation et de conformité. Le premier rapport déposé au ministre de la Langue française le 3 mars 2025 couvre la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mars 2024. Un prochain rapport sera produit en 2026-2027, couvrant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026.

P.38 Au sujet du comité de suivi de la situation linguistique prévu par les articles 165.11 à 165.14 de la *Charte de la langue française*, au 31 mars 2026, fournir :

- a) La composition du comité;
- b) La date de nomination de chaque membre et la durée de son mandat;
- c) Liste des sujets sur lesquels le comité a formulé une proposition ou un avis à l'Office;
- d) Nombre de réunions du comité et présence de ses membres à celles-ci.

Membres	Nomination	Durée du mandat	Nombre de réunions
Montreuil, Sophie (présidente du comité et membre de l'Office)	2025-01-23	5 ans	7
Bally, Anne-Sophie (membre externe)	2023-05-05	4 ans	7
Durand, Claire (membre externe)	2025-02-18	4 ans	7
Gallant, Nicole (membre externe)	2024-10-29	4 ans	7
Blanchette, Lise (secrétaire)	2024-04-10	4 ans	7

Liste des sujets sur lesquels le comité s'est penché en cours d'année :

- Le 11 avril 2025 : devis de recherche et outils de collecte de données de l'étude *Langue française au Québec : représentations et comportements des jeunes Québécoises et Québécois en 2026*;
- Le 18 juin 2025 : devis de recherche et outils de collecte de données de l'étude *Langue de l'espace public au Québec en 2026*;
- Le 7 octobre 2025 : devis de recherche et outil de collecte de données de l'étude *Langues utilisées dans l'espace numérique au Québec en 2026*;
- Le 28 novembre 2025 : devis de recherche et outils de collecte de données de l'étude *Attitudes et perceptions à l'égard des langues au Québec en 2026*;
- Le 23 janvier 2026 : 2^e rencontre portant sur le questionnaire de l'étude *Attitudes et perceptions à l'égard des langues au Québec en 2026*.
- Le 23 février 2026 : devis de recherche et outil de collecte de données de l'étude *Langue d'accueil et langue de service dans les commerces du Québec en 2026 : observateurs et observatrices*.
- Le 17 mars 2026 : devis de recherche et outil de collecte de données de l'étude *Langue de travail au Québec en 2026*.

P.39 Au sujet du comité d'officialisation linguistique prévu par les articles 165.11 à 165.14 de la Charte de la langue française, au 31 mars 2026, fournir :

- a) La composition du comité;
- b) La date de nomination de chaque membre et la durée de son mandat;
- c) Liste des sujets sur lesquels le comité a formulé une proposition ou un avis à l'Office;
- d) Nombre de réunions du comité et présence de ses membres à celles-ci.

Membres	Nomination	Durée du mandat	Nombre de réunions
Chantal Gagnon, membre de l'Office et présidente du comité	2025-04-29	5 ans	2
Frédéric Gagné, conseiller linguistique expert à l'Office et secrétaire du comité	2023-05-02	4 ans	2
Maryse Gagnon Ouellet	2024-04-10	4 ans	2
Nathalie Bonsaint	2024-04-10	4 ans	2
Julie Rinfret	2024-04-10	4 ans	2

c) Sujets traités en 2025-2026 :

- Diffusion de nouveaux avis de recommandation dans les domaines suivants : urbanisme et multimédia;
- Retrait d'avis de normalisation et de recommandation dans le domaine suivant : produits de la pêche;
- Retrait des avis de normalisation portant sur l'indication de l'heure et sur les règles d'écriture en lien avec le système international d'unités;
- Révision d'avis dans le domaine suivant : intelligence artificielle.

d) Deux séances tenues, en présence de l'ensemble des membres : le 9 mai 2025 et le 20 janvier 2026.

P.40 Au sujet des ordonnances prises par l'Office en 2025-2026 en vertu de l'article 177 de la *Charte de la langue française*, fournir :

- a) Nombre d'ordonnances prises;
- b) Nature des manquements constatés.

L'Office a rendu 26 ordonnances en application de l'article 177 de la *Charte de la langue française* en 2025-2026 (au 31 janvier 2026).

Les manquements visés par les ordonnances sont en lien avec l'obligation des entreprises de remettre un rapport sur l'évolution de l'utilisation du français, les inscriptions sur les produits, les sites Web, la langue de service et l'affichage public.

P.41 Nombre d'injonctions demandées par l'Office à la Cour supérieure relativement à l'application de la *Charte de la langue française*, en vertu de l'article 183 de celle-ci.

La possibilité pour l'Office de demander à un juge de la Cour supérieure de prononcer une injonction relative à l'application de la *Charte de la langue française* est expressément prévue dans la *Charte* depuis le 1^{er} juin 2022.

Aucune demande n'a été formulée auprès d'un juge de la Cour supérieure par l'Office en application de l'article 183 de la *Charte*.

P.42 Montant total des sanctions, pénalités et amendes pour non-respect des dispositions de la *Charte de la langue française*, en 2025-2026, et ventilation de celles-ci par type d'infractions.

L'Office n'a pas le pouvoir de donner des constats d'infraction et d'imposer des amendes. C'est le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) qui décide d'intenter ou non une poursuite pénale relative à la *Charte de la langue française*. Ce sont les tribunaux qui peuvent imposer des amendes.

P.43 Fournir la composition du jury, le nombre de candidatures reçues et le nom du ou des lauréats pour les prix suivants, en 2025-2026 :

- a) **Prix Camille-Laurin;**
- b) **Mérites Francopub;**
- c) **Mérites du Français.**

Il n'y a eu aucun jury au cours de la présente année financière, puisqu'il n'y a pas eu de Gala des Mérites du français en 2025.

P.44 Au sujet de la série de balados « Le français au travail : le bon réflexe » publiée le 5 février 2025, indiquer :

- a) Le coût de réalisation;
 - b) Le nombre de téléchargements au 31 mars 2026.
-

- a) Aucun coût en 2025-2026, car la réalisation a été faite en 2024-2025.
- b) En date du 31 mars 2026, il y a eu 4 380 écoutes depuis la mise en ligne le 5 février 2025.

P.46 Au sujet des sept membres de la Commission de toponymie, fournir :

- a) Les noms;
- b) Les fonctions;
- c) Les dates de nomination et de fin du mandat;
- d) Les salaires, le cas échéant;
- e) Le nombre de réunions de la Commission auxquels le membre était présent en 2025-2026.

Membres en fonction au 31 janvier 2026

Membres et fonctions	Nomination	Fin de mandat	Salaire	Nombre de réunions
Dominique Malack, membre et présidente de la Commission de toponymie	2024-02-26	2029-02-25	[Voir note 1]	3
Joanne A. Burgess, membre	2022-06-01	2030-05-31 [Voir note 2]	[Voir note 3]	3
Gilles Laporte, membre	2022-06-01	2027-05-31	[Voir note 3]	3
Céline Noury, membre	2025-01-23	2030-01-22	[Voir note 3]	3
Isabelle Bouchard, membre	2025-06-01	2030-05-31	[Voir note 3]	2
Jean-François Palomino, membre	2025-06-01	2030-05-31	[Voir note 3]	2
Marc St-Hilaire, membre	2025-06-01	2030-05-31	[Voir note 3]	2

Membres dont le mandat s’est terminé en 2025-2026

Membres et fonctions	Nomination	Fin de mandat	Salaire	Nombre de réunions
Denys Delâge, membre	2022-06-01	2025-05-31	[Voir note 3]	1
Jean-Marie Dubois, membre	2022-06-01	2025-05-31	[Voir note 3]	1
Marie Thériault, membre	2022-06-01	2025-05-31	[Voir note 3]	1

Note 1. La rémunération de la présidence de la Commission de toponymie est comprise dans celle de la présidence de l’Office québécois de la langue française.

Note 2. Le mandat de ce membre a été renouvelé pour cinq ans le 14 mai 2025.

Note 3. Les membres de la Commission de toponymie ne sont pas rémunérés, mais leurs frais de déplacement leur sont remboursés.

P.47 Nombre d'avis formulés par la Commission au gouvernement en 2025-2026 et nature de ceux-ci.

En 2025-2026, la Commission de toponymie a émis 24 avis sur des noms de lieux situés sur 7 territoires municipaux différents. Ces avis concernaient des noms d'installations électriques, de circonscriptions électorales et de voies de communication, ainsi que les noms d'un parc éolien et d'un refuge faunique.

Les avis émis par la Commission sont destinés à leur demandeur seulement et ne sont pas diffusés tant que la décision finale sur la matière faisant l'objet de l'avis n'a pas été rendue publique par l'autorité compétente.